



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
14 octobre 2016

Le bassin viticole Sud-Ouest

Le Conseil de bassin viticole « Sud-Ouest » s'est réuni le 10 octobre 2016 à la préfecture de région à Toulouse. Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie et président du bassin et Carole Delga, présidente du conseil régional Occitanie ont clôturé les débats.

Un conseil de bassin sud-ouest élargi aux vignobles des Côtes du marmandais et de Buzet

Le décret n° 2016-1340 du 7 octobre 2016 paru au journal officiel du 9 octobre 2016 a définitivement entériné le rattachement des vignobles des Côtes du marmandais et de Buzet au bassin sud-ouest.

Une estimation de récolte 2016 proche de 2015 et une bonne qualité d'ensemble

Malgré des conditions climatiques difficiles, notamment un déficit hydrique important et une forte chaleur durant d'été, le volume de la récolte pour le bassin estimé à 3,07M hl devrait être proche de celui de 2015.

Les premières vendanges laissent entrevoir un excellent millésime.

Les viticulteurs du sud-ouest fermement engagés dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Les membres du conseil de bassin ont pris connaissance du plan en faveur de la réduction des pesticides dans le vignoble de Bordeaux élaboré en partenariat entre le conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB), le conseil régional, le préfet de la Gironde et la chambre d'agriculture de Gironde.

Les membres du bassin ont décidé de s'engager et de s'investir, avec l'appui de l'État et du conseil régional, de manière volontariste et pro-active pour la mise en place d'un plan adapté au contexte du bassin. Celui-ci permettra à la fois de valoriser les démarches déjà entreprises depuis de nombreuses années, de formaliser les avancées importantes en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et d'engager de nouvelles actions innovantes à l'échelle du bassin.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

Un partenariat entre l'interprofession des vins du sud-ouest (IVSO) et l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UIVC) à renouveler

La convention de partenariat entre les deux interprofessions présentes dans le bassin sud-ouest est arrivée à échéance fin 2015. Après une année 2016 de transition, les deux interprofessions souhaitent s'engager de nouveau dans un partenariat équilibré afin d'en tirer des bénéfices communs pour les professionnels.

L'État accompagnera en tant que de besoin les travaux à mener d'ici le 15 décembre et rappelle son souhait d'un partenariat fort et étroit entre les deux interprofessions devant à terme se conclure par une fusion.

De nouveaux cépages éligibles à l'aide à la restructuration du vignoble

Les membres du conseil de bassin se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'introduction de nouveaux cépages au sein de la liste de ceux éligibles à l'aide à la restructuration du vignoble. Il s'agit des cépages présentant des résistances à certaines maladies qui, à l'issue des examens actuellement en cours par les instances compétentes, feront l'objet d'un classement définitif au titre des variétés productrices de vins avant les plantations de la campagne 2016/2017.